

9 janvier 1974

Rapport sur la Conférence de la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) (2e phase) à Genève du 19 décembre 1973

Département politique. Proposition du 27 décembre 1973 (annexe)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

Il est pris connaissance du rapport trimestriel de la Conférence de la sécurité et la coopération en Europe (2e phase) à Genève du 19 décembre 1973 (voir annexe).

Extrait du procès-verbal (proposition sans annexe):

- EPD 10 pour exécution

Pour extrait conforme:

Le secrétaire:

*Saurat*

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

3003 Berne, le 27 décembre 1973

p.B.72.9.15.1 - RK/zm

Au Conseil fédéralConférence sur la sécurité et  
la coopération en Europe (CSCE)

Pour faire suite à ses rapports des 1er novembre 1972, 18 juin 1973 et 24 août 1973, le Département politique a l'honneur de soumettre au Conseil fédéral le rapport intérimaire ci-joint consacré à la première étape de la deuxième phase des travaux de la CSCE à Genève (18 septembre au 14 décembre 1973), et propose que le Conseil fédéral prenne connaissance du présent rapport.

DEPARTEMENT POLITIQUE

Le suppléant :

Annexe mentionnée

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Berne, le 19 décembre 1973

p.B. 72.9.15.1. -

BRE/RK/AX/RJ/KI/gy/bv/dp

CONFIDENTIELR A P P O R T   T R I M E S T R I E L

(2e Phase de la CSCE - Genève)

INTRODUCTION

La première étape de la 2e phase de la CSCE s'est déroulée du 18 septembre au 14 décembre 1973. Elle a été consacrée à un débat général au sein du Comité de Coordination, des trois Commissions et des 12 organes de travail subsidiaires. Il a surtout été possible au cours de cette période de mieux identifier les problèmes et les difficultés que l'on aura à résoudre au moment de la rédaction, c'est-à-dire de la négociation

Les obstacles apparus ne se sont pas révélés plus sérieux que ceux surgis à Helsinki au cours des Consultations. Leur énumération figure plus bas dans chacun des chapitres et des sous-chapitres de ce rapport. Un certain nombre d'autres remarques s'imposent encore :

1. Il est apparu au cours de cette 2e phase que l'intérêt de l'Union Soviétique, mais surtout celui des autres pays socialistes n'avait pas diminué pour la Conférence. Preuve en soit le haut

niveau de la délégation soviétique à Genève et l'activité des délégations comme celles de la Roumanie, de la Yougoslavie, de la Pologne, voire de la Hongrie.

2. Une autre impression qui s'est dégagée de cette seconde phase, est celle que dans presque tous les domaines, ce sont les Occidentaux qui sont demandeurs. L'URSS et ses alliés se cantonnant dans des positions défensives et disputant âprement le terrain.
3. La crise du Moyen-Orient et le déclenchement des hostilités n'ont pas eu d'effet direct sur la Conférence. Cela prouve que celle-ci mène sa vie propre qui obéit à des règles bien précises. Cela démontre en outre la force de l'idée de la détente et le désir des principaux protagonistes de la Conférence d'essayer, dans la mesure du possible, de ne pas laisser les affaires extérieures à l'Europe, bien que l'intéressant directement, compliquer leurs relations réciproques.
4. Le rôle des Etats-Unis à Genève, comme à Helsinki, est resté modeste.
5. Les relations entre la France et l'URSS passent actuellement par une période difficile à la suite de la crise du Proche-Orient et de l'absence de consultations de Paris par Moscou. Cela s'est reflété à la Conférence par un durcissement des positions françaises dans certains secteurs (notamment les suites de la CSCE).

6. La collaboration entre Neutres, Autriche, Finlande, Suède et Suisse est excellente et sur tous les problèmes il existe une identité de vues remarquable. Alors que la Finlande se tenait à distance des Neutres à Helsinki, elle joue maintenant un rôle actif dans notre groupe et ses positions officielles s'en ressentent, ce qui est aussi très remarqué parmi les Occidentaux.
7. Au sein des Neuf, la situation est complexe. On a pu constater que des pays comme la Hollande et la Belgique, qui jouèrent un rôle mineur à Helsinki s'affirment à Genève et affichent des positions dures. L'ensemble des autres pays de la Communauté sont, avec des nuances, plus "possibilistes" et voient les grands objectifs de la Conférence se réaliser dans une perspective d'avenir et non pas tellement à l'occasion de la première réunion. Le Danemark et la RFA affichent les positions les plus éloignées de celles du Bénélux.

Du côté oriental on a constaté que certaines nuances sont apparues au sein de la Commission 3, ainsi que dans le secteur économique, entre d'une part la Pologne et la Hongrie, plus libérales, et de l'autre la DDR, la Tchécoslovaquie, plus dures, l'URSS et la Bulgarie se rapprochant de ce dernier groupe.

Malgré des efforts laborieux, l'unité fait en grande partie encore défaut dans le camp occidental. Ses membres se battent souvent en ordre dispersé. Nous assistons dès lors, grosso modo, à une confrontation entre une Europe orientale assez bien dirigée par une centrale et un Occident encore désuni.

\* \*  
\*

- 4 -

Cette Conférence agit comme un révélateur sur les problèmes qui agitent depuis un certain temps le monde communiste. On sent à la Conférence le désir des représentants de certains de ces pays, mais aussi des représentants soviétiques, de poursuivre et d'approfondir une politique d'ouverture envers l'Occident. Toutefois cette politique doit, à leurs yeux, être menée avec prudence afin de ne pas ébranler l'ensemble du système par un changement trop brusque de cap. Une secousse trop violente dans un corps <sup>non</sup> immunisé comme celui de l'URSS n'aurait comme effet que de renforcer la position des durs du régime qui, à plus d'une occasion déjà, ont attiré l'attention sur les dangers que présente pour l'Union Soviétique un rapprochement avec l'Occident.

\* \* \*

\*

Sur l'ensemble des problèmes des relations humaines et de l'information, les positions occidentales et neutres sont presque identiques quant à la substance. Seul un langage plus modéré, exempt d'esprit polémique, ainsi que le désir d'obtenir des résultats réalistes, nous distingue de ceux des Occidentaux qui ont des positions plus en pointe.

\* \* \*

\*

Dès le mois de janvier, la négociation commencera et avec elle la rédaction des textes. Des pays comme les Neutres seront encore plus sollicités pour trouver des formules acceptables à tous. Il s'agira à ce moment-là de ne pas céder à la tentation de faire des compromis à tout prix. Il s'agira, en affirmant nos positions propres, de chercher à rendre des synthèses possibles. Il y a toutefois un seuil en de-ça duquel il sera difficile à l'ensemble des pays occidentaux d'accepter certaines formules, car elles videraient la Conférence de son sens et hypothéqueraient ses suites.

\* \* \*

\*

#### Remarques particulières

- a) Malgré la dispersion des organes de travail de la Conférence, les difficultés de coordination ne sont presque pas apparues et il est relativement facile d'avoir une vue d'ensemble de ce qui se passe.
- b) La collaboration entre Finlandais et Suisses au sein du Secrétariat exécutif est bonne et confiante.

\* \* \*

\*

KOMMISSION IUnterkommission A (Prinzipien)

Die Unterkommission A hat in der Zeit vom 18. September bis zum Unterbruch den Katalog der 10 Prinzipien (Punkt 19 der Schlussempfehlungen von Helsinki) in einer ersten Lesung durchberaten. Sie stützte sich dabei zur Hauptsache auf je einen französischen, jugoslawischen und sowjetischen Vorschlag zu sämtlichen Prinzipien sowie auf Vorschläge weiterer Delegationen zu einzelnen derselben.

Grundsätzlich befürworteten alle Delegationen die in den Helsinki-Empfehlungen verlangte Bekräftigung, Klarstellung und präzise Formulierung der 10 Prinzipien. Allerdings besteht schon in rein formeller Hinsicht eine Meinungsverschiedenheit, für die sich jedoch ein Kompromiss finden lassen dürfte: Während sich der sowjetische Vorschlag für jedes Prinzip mit einer kurzen, allgemein gehaltenen Formulierung begnügt - eine Vorgangsweise, die in der Regel von den übrigen Oststaaten unterstützt wird -, bemühen sich die andern Entwürfe um ausführlichere Umschreibungen. In materiel-ler Hinsicht bestehen bei einem grossen Teil der Prinzipien noch mehr oder weniger ausgeprägte Differenzen, insbesondere zwischen dem westlichen und dem östlichen Lager. Es macht jedoch den Anschein, dass sich auch hier Kompromisse finden lassen werden. Auf jeden Fall dürften allzu extreme Ansichten keine Erfolgsaussichten haben. Eine wichtige Frage, die es noch zu entscheiden gilt, ist diejenige des Charakters des endgültigen Prinzipien-Dokuments. Soll es sich um ein rechtlich verbindliches Papier - also eine Konvention - handeln, oder nur um eine Art Deklaration oder Resolution, die, selbst wenn sie den Segen der Staatschefs erhalten würde, keine rechtliche, sondern nur eine "politisch-moralische" Verpflichtung enthalten würde? Im Gegensatz zur schweizerischen Delegation, welche in dieser Unterkommission, wie auch in andern, für die Ausarbeitung von Rechtsdokumenten plädiert, scheint eine Mehrheit der Delegationen der Auffassung zu sein, dass eine Deklaration vorteilhafter wäre.

Spezialarbeitsgruppe B

Gestützt auf Punkt 21 der Helsinki-Schlussempfehlungen sind der Spezialarbeitsgruppe drei Vorschläge zur Behandlung eingereicht worden, die sich alle mit der Verwirklichung einzelner der von der Unterkommission A zu bearbeitenden Prinzipien befassen: Ein sowjetischer und ein rumänischer Vorschlag (beide besonders ausgerichtet auf die Prinzipien des Gewaltverzichts, der Zusammenarbeit, der bi- oder multilateralen Konsultationen und der friedlichen Streiterledigung, ohne dafür allerdings konkrete Methoden vorzuschlagen) und der schweizerische Vorschlag für ein System der friedlichen Streiterledigung. Auch die Spezialarbeitsgruppe hat in der Zeit vom 18. September bis zur Unterbrechung die ihr vorgelegten Projekte einer ersten Lesung unterzogen. Diese hat, was den sowjetischen und den rumänischen Vorschlag anbetrifft, beendet werden können. Beim schweizerischen Vorschlag ist sie hingegen erst für zwei der insgesamt fünf Kapitel durchgeführt worden, und selbst für diese zwei Kapitel noch nicht in abschliessender Form.

Die Vorschläge der Sowjetunion und Rumäniens stossen bei einem grossen Teil der übrigen Delegationen auf kein besonderes Interesse. Diese Haltung hat verschiedene Gründe. Erstens ist insbesondere der rumänische Vorschlag nicht mit der nötigen Sorgfalt verfasst worden. Zweitens tragen die beiden Vorschläge nicht sehr viel zur besseren Verwirklichung der betreffenden Prinzipien bei. Drittens stellt sich die Frage, ob, wenn schon zu einigen Prinzipien noch mehr zu sagen wäre, dies nicht besser im Anhang an das jeweilige Prinzip geschehen sollte. Es ist somit vorläufig offen, ob aus den beiden Vorschlägen überhaupt ein besonderer Text entstehen wird. Hingegen ist der schweizerische Vorschlag zur friedlichen Streiterledigung allgemein als ein wertvoller Beitrag - oder zumindest als Ausgangspunkt - zur Konkretisierung des Gewaltverzichts-Prinzips bezeichnet worden. Das Hauptproblem liegt hier darin, dass sich verschiedene Delegationen (UdSSR und übrige Oststaaten, aber möglicherweise auch Frankreich und andere Länder aus dem westlichen Lager) zumindest für die

gegenwärtige Zeit mit dem Obligatorium des Systems nicht einverstanden erklären können. Andere Delegationen haben demgegenüber erklärt, sie könnten unseren Vorschlag, vielleicht mit einigen technischen Änderungen, akzeptieren (Italien, Kanada, Oesterreich, Schweden und möglicherweise auch die Bundesrepublik, sofern man sich vorläufig auf die Schiedsgerichtsbarkeit beschränke). Mit Ausnahme der Bundesrepublik sähen diese Staaten keinen Sinn in einem System, das, wie die bereits bestehenden, wiederum fakultativ wäre.

Nach der Konferenzpause wird man beim sowjetischen und rumänischen Vorschlag zur Redaktionsphase übergehen können, sofern die anderen Delegationen überhaupt ein entsprechendes Papier wünschen. Die Diskussion über den schweizerischen Vorschlag muss fortgesetzt werden. Man kann schon jetzt voraussagen, dass - abgesehen von der noch ungelösten Grundsatzfrage - allein aus rein zeitlichen Gründen unser Vorschlag auf der Konferenz nicht endgültig ausgearbeitet werden kann. Es stellt sich somit die Aufgabe, an Stelle eines endgültigen Dokuments ein solches über die Fortsetzung der Arbeiten nach der Konferenz zu verabschieden. Wie das im einzelnen geschehen soll, um sowohl dem Mandat von Helsinki zu genügen, als auch um die Zustimmung sämtlicher Delegationen zu finden, steht vorläufig noch nicht fest.

#### Unterkommission C (militärische Fragen)

Aufgrund der in den Schlussempfehlungen von Helsinki in Ziffer 22-24 enthaltenen Mandate befasste sich die Unterkommission C mit folgenden Problembereichen:

- 1) Vorherige Ankündigung grösserer militärischer Manöver,
- 2) Austausch von Beobachtern bei militärischen Manövern auf Einladung und unter gegenseitig annehmbaren Bedingungen;
- 3) Vorherige Ankündigung grösserer militärischer Truppenbewegungen;

- 9 -

- 4) Zusätzliche vertrauensbildende Massnahmen;
- 5) Wechselbeziehung KSZE - MBFR im Bereich der Information.

Der allgemeine Meinungsaustausch im Rahmen dieser Arbeitsgruppe war von Anfang an nützlich und konstruktiv. Es muss jedoch festgehalten werden, dass in den Fragen der vorherigen Ankündigung von Manövern und Truppenbewegungen die Meinungen zwischen dem westlichen Lager und dem Osten vor Beginn der Weihnachtsferien noch weit auseinandergehen.

Im Rahmen der Vorankündigung von grösseren Manövern sind die Divergenzen bei folgenden Fragen aufgetreten: Grössenordnung, geographischer Anwendungsbereich, Notifikationsfrist, Inhalt der Notifikation und Charakter der Verpflichtung.

Daneben bestehen auch Differenzen grundsätzlicher Natur über die Frage einer vorherigen Ankündigung von grösseren militärischen Bewegungen. Im Rahmen dieser Debatte wurde von allen westlichen Delegierten, sowie von denjenigen Rumäniens und Jugoslawiens, unterstrichen, dass eine enge Verknüpfung zwischen Manövern und Bewegungen bestehe und demzufolge diese beiden Fragenkomplexe nicht getrennt behandelt werden dürfen. Auch die Vorankündigung von Truppenbewegungen sei als vertrauensbildende Massnahme (CBM) im eigentlichen Sinne zu werten. Die östliche Seite ist im heutigen Zeitpunkt mit der durch den Westen vertretenen These der Gleichbehandlung der beiden Fragenkomplexe nicht einverstanden. Es bestehe keine Interdependenz zwischen den CBM und den militärischen Bewegungen; dies sei auch dem Text der Schlussempfehlungen zu entnehmen. Immerhin ist der Osten bereit, die Diskussion über diese Frage weiterzuführen, aber nicht im gleichen Kontext wie die Ankündigung von Manövern.

Die Diskussion über den Austausch von Beobachtern bei militärischen Manövern zeigte, dass in grundsätzlichen Fragen zwischen den west-

- 10 -

lichen und östlichen Delegationen Übereinstimmung besteht. Die Grundprinzipien dieser Frage sind: Zwischen Ankündigung der Manöver und Einladung von Beobachtern sollte kein automatischer Zusammenhang bestehen. Das Prinzip der Reziprozität sollte flexibel zur Anwendung kommen. Das Gastgeberland ist verantwortlich für die Einladung und Programmgestaltung. Den Beobachtern wird keinerlei militärische Kontrollfunktion und keinerlei Nachprüfungsaufgabe zugewiesen, da die Einladung nicht im Rahmen einer Abrüstungs- oder Rüstungskontrollmassnahme stattfindet.

Im Hinblick auf die von spanischer und schwedischer Seite eingebrachten Arbeitspapiere, die als zusätzliche CBM klassifiziert wurden, unterstrichen verschiedene östliche und westliche Delegationen zu Recht, dass diese Vorschläge in keiner Art und Weise die in Art. 23 aufgezeigten vertrauensbildenden Massnahmen präjudizieren dürfen. Der spanische Vorschlag befasst sich im wesentlichen mit Besuchen von Militärmissionen und weiteren Erleichterungen für Militärattachés; das schwedische Arbeitspapier weist auf die Notwendigkeit einer grösseren Offenheit bei der statistischen Darstellung von Verteidigungsausgaben hin. Die westlichen Delegationen stehen beiden Vorschlägen günstig gegenüber; die Warschauer-Paktstaaten (WP) machen zum spanischen Papier gewisse Vorbehalte; das schwedische Dokument über "Vorlage von Verteidigungsausgaben" wird als "nicht realistisch" taxiert.

Zur Wechselbeziehung KSZE und MFR ist zu bemerken, dass sowohl die NATO wie die WP-Staaten eine Institutionalisierung der Information zwischen den beiden Verhandlungszyklen ablehnen. Das Interesse und auch der Anspruch auf Information über Verlauf und Ergebnisse der Wiener Gespräche wird allgemein anerkannt; doch könnte diese Information am besten über bilaterale diplomatische Kanäle erfolgen. Diese Frage kann sicher noch nicht als abgeschlossen betrachtet werden.

- 11 -

Jetzt schon Schlussfolgerungen über das Resultat dieser Unterkommis-  
sion zu ziehen, wäre verfrüht, da in den grundsätzlichen Fragen noch  
keine Annäherung erzielt werden konnte. Zu erwähnen ist ausserdem,  
dass die bisher durch die USA in dieser Unterkommission eingeschla-  
gene Taktik des "wait and see" für den Verlauf der Verhandlungen  
nicht unbedingt förderlich ist. Ob die Wiener Verhandlungen über  
die beiderseitige Reduktion von Streitkräften und Rüstung und damit  
zusammenhängende Massnahmen im Bereich der "associated measures" einen  
Niederschlag auf Arbeit und Resultat der Arbeitsgruppe haben, kann im  
heutigen Zeitpunkt nicht abschliessend beurteilt werden. Dies hängt  
im wesentlichen vom Gang der Gespräche in Wien wie auch von der Hal-  
tung der beiden Grossmächte ab, vor allem der USA.

COMMISSION III. Impressions générales

Au terme des trois premiers mois des travaux de cette deuxième phase de la Conférence, les éléments essentiels que l'on peut retenir des débats de l'ensemble de la Commission II apparaissent être les suivants:

a) Nature du dialogue: Conçue comme devant être la réunion de 35 Etats participants, pleinement indépendants et souverains, la Conférence, en Commission II, a d'emblée pris l'aspect d'un dialogue entre deux groupes de pays appartenant à deux systèmes économiques différents. Sans doute, était-il difficile qu'il en soit autrement. On remarquera néanmoins que si, du côté occidental, les diverses composantes se sont toujours clairement exprimées, les Neutres - et notamment la Suisse - s'étant attachés à faire valoir leur propre approche de tous les problèmes à l'examen, le monolithisme du bloc à économie planifiée est demeuré, pour l'heure, sans faille, même si la Roumanie a tenté, à quelques reprises, de s'en démarquer par le biais de sa situation de pays en développement.

b) Nature des débats: Encore que, sur de nombreux points, notamment les plus importants - échanges commerciaux, coopération industrielle, projets d'intérêt commun -, le stade des monologues ait été assez rapidement dépassé pour faire place à un dialogue intéressant et souvent animé, il reste que les conceptions fondamentalement différentes n'ont, pour l'instant, guère évolué en direction d'une éventuelle plate-forme commune. Il est vrai que ces trois premiers mois devaient d'abord servir à bien marquer les positions en présence; il était de bonne guerre, avant de négocier la phase rédactionnelle, que chacun alimente substantiellement son arsenal de négociation, pour disposer, le moment venu, d'une marge de mouvement plus grande à l'intérieur de sa propre conception.

c) Nature des objectifs poursuivis: C'est évidemment là le point essentiel, dans la mesure où l'approche que l'on a, de part et d'autre, de la place et du rôle que l'on entend faire assumer au volet économique de la Conférence apparaît être bien différente.

Abordant la question sous un angle plus politique et psychologique que strictement économique, le bloc socialiste construit sa démarche autour de quatre éléments majeurs:

- i) la détente politique intra-européenne ouvre sans doute des perspectives nouvelles au renforcement de la coopération économique;
- ii) mais ce renforcement implique la manifestation d'une volonté politique qui doit se concrétiser par l'engagement de rayer définitivement tous résidus issus de la division antérieure de l'Europe, résidus étant bien sûr, et essentiellement, liés au traitement intégral et inconditionnel de la nation la plus favorisée, ce qui implique la libération totale et la fin des mesures discriminatoires frappant les pays socialistes;
- iii) à défaut d'une telle manifestation de volonté politique, le renforcement de la coopération économique ne peut apparaître aujourd'hui réellement crédible;
- iv) et si cette crédibilité était maintenant mise en cause, cela ne pourrait avoir que de fâcheuses conséquences sur la détente politique.

Avec ces quatre éléments, on le voit, le camp socialiste tente de construire un cercle presque parfait. Et le risque de voir ce cercle devenir un "cercle vicieux" apparaît, bien sûr, être de la responsabilité première des Occidentaux.

Fort de cette conception, le camp socialiste porte ainsi l'essentiel de son attention sur le bref paragraphe du mandat d'Helsinki relatif aux "dispositions générales en vue de développer le commerce et les

échanges de services entre Etats participants". Sans doute est-on aussi entré en matière sur les autres problèmes - échange d'informations, contacts entre opérateurs économiques, coopération industrielle, scientifique et technique, environnement, transports, etc... -; sans doute est-on même allé jusqu'à proposer certains thèmes précis de coopération: énergie électrique et atomique, traitement commun de minerai de fer, physique des hautes énergies, progrès de la chimie dans l'industrie, le bâtiment et l'agriculture, techniques de l'informatique, transports transeuropéens par conteneurs, etc... Mais tout cela ne peut être conçu, du côté socialiste, que comme l'expression additionnelle d'une réelle et profonde volonté politique de détente et de coopération intra-européenne. Aussi se garde-t-on bien d'entrer ici dans les détails techniques.

En bref, le camp socialiste paraît vouloir saisir l'occasion de cette Conférence pour se voir enfin octroyer, de la part de ses partenaires occidentaux, le droit à une pleine égalité de traitement, ce qui comprendrait implicitement la reconnaissance formelle de l'existence de deux systèmes économiques, dont aucun ne pourrait se voir reprocher de contenir, en lui-même, des obstacles spécifiques au développement du commerce et de la coopération économique en général. Et, de fait, cette tactique paraît avoir quelque avantage: en cas de succès, ce sera tant mieux; en cas d'insuccès, la responsabilité sera portée sur l'autre camp, ce qui pourra servir à justifier éventuellement quelque réserve en d'autres matières de la Conférence; et, quoi qu'il en soit de ladite Conférence, il est sans doute peu probable que cela affectera fondamentalement le développement de la coopération économique Est-Ouest, qui pourrait poursuivre son expansion dans d'autres cadres, soit bilatéraux, soit multilatéraux mais plus spécifiquement économiques - voir la Commission économique pour l'Europe ou le GATT -.

Pour le côté occidental, et particulièrement chez les Neuf, l'approche est restée, dans cette phase pré-rédactionnelle, davantage technico-économique. S'agissant du traitement discriminatoire

échanges de services entre Etats participants". Sans doute est-on aussi entré en matière sur les autres problèmes - échange d'informations, contacts entre opérateurs économiques, coopération industrielle, scientifique et technique, environnement, transports, etc... -; sans doute est-on même allé jusqu'à proposer certains thèmes précis de coopération: énergie électrique et atomique, traitement commun de minerai de fer, physique des hautes énergies, progrès de la chimie dans l'industrie, le bâtiment et l'agriculture, techniques de l'informatique, transports transeuropéens par conteneurs, etc... Mais tout cela ne peut être conçu, du côté socialiste, que comme l'expression additionnelle d'une réelle et profonde volonté politique de détente et de coopération intra-européenne. Aussi se garde-t-on bien d'entrer ici dans les détails techniques.

En bref, le camp socialiste paraît vouloir saisir l'occasion de cette Conférence pour se voir enfin octroyer, de la part de ses partenaires occidentaux, le droit à une pleine égalité de traitement, ce qui comprendrait implicitement la reconnaissance formelle de l'existence de deux systèmes économiques, dont aucun ne pourrait se voir reprocher de contenir, en lui-même, des obstacles spécifiques au développement du commerce et de la coopération économique en général. Et, de fait, cette tactique paraît avoir quelque avantage: en cas de succès, ce sera tant mieux; en cas d'insuccès, la responsabilité sera portée sur l'autre camp, ce qui pourra servir à justifier éventuellement quelque réserve en d'autres matières de la Conférence; et, quoi qu'il en soit de ladite Conférence, il est sans doute peu probable que cela affectera fondamentalement le développement de la coopération économique Est-Ouest, qui pourrait poursuivre son expansion dans d'autres cadres, soit bilatéraux, soit multilatéraux mais plus spécifiquement économiques - voir la Commission économique pour l'Europe ou le GATT -.

Pour le côté occidental, et particulièrement chez les Neuf, l'approche est restée, dans cette phase pré-rédactionnelle, davantage technico-économique. S'agissant du traitement discriminatoire

réservé aux pays de l'Est, les arguments parfaitement fondés n'ont pas manqué, pour démontrer quelles en étaient les raisons profondes. Et quels que soient les nombreux domaines dont a à s'occuper la Commission II - échanges commerciaux, coopération industrielle, scientifique et technique, environnement, transports, tourisme, etc. -, l'Ouest entend les examiner en détail, notamment par l'identification des obstacles existants et l'analyse des mesures précises susceptibles de surmonter ces obstacles. Aussi n'est-ce pas un hasard si, sur 40 propositions de texte ou documents de travail déposés sur les bureaux de la Commission II et de ses cinq Sous-Commissions, 39 ont pour auteurs des pays occidentaux.

On a le sentiment que, du côté des Neuf, on pourrait finalement souscrire à une résolution en faveur du développement harmonieux des échanges, prenant en considération le traitement étendu de la clause de la nation la plus favorisée - tout en sauvegardant son interprétation strictement tarifaire -, ainsi que la recherche d'une réciprocité effective dans la levée des obstacles aux échanges et la prise de mesures de promotion des échanges. S'agissant de la réciprocité, on attendrait, de la part de l'Est, un engagement de développement du commerce avec l'Ouest à un rythme non inférieur à celui envisagé pour son commerce global, associé à la mise en place de clauses de sauvegarde et de prix. A cela devrait s'ajouter l'adoption de mesures concrètes, de nature à améliorer les contacts d'affaires et l'information économique.

Tout cela, on le voit, apparaît d'essence plus économique que politique, ce qui peut s'expliquer d'une part par le rôle joué, en la matière, par la Commission de Bruxelles, d'autre part par le fait que l'Est, devant incontestablement retirer plus de profits matériels que l'Ouest, dans un développement accru des échanges intra-européens, en viendrait finalement à céder quelque peu sur les principes pour acquérir des avantages concrètement économiques. Quoiqu'il en soit, les Neuf semblent vouloir se garder de prendre ici des engagements sur le plan des principes, qui compromettraient la position de négociation future de la Communauté avec les pays de

l'Est. Mais il reste que la position des Neuf, lors de la phase rédactionnelle, sera finalement et également fonction de l'appréciation qui sera faite, dans chacune des capitales, de l'importance politique et psychologique accordée par l'Est à ces problèmes.

d) Position suisse: Dans le contexte global tel qu'esquissé ci-dessus, il apparaît que les éléments spécifiques d'une politique traditionnelle d'ouverture, inspirée d'une conception libérale et non discriminatoire des échanges avec tous les pays du monde, pourraient être susceptibles d'une certaine résonance, notamment lorsqu'il s'agira de discerner les possibles initiateurs d'une éventuelle plate-forme d'accord. En tout état de cause, et pour l'heure, la délégation suisse s'est employée à faire utilement valoir ses cartes, notamment au travers de propositions précises - établissement d'une réciprocité effective et équilibrée des avantages et des obligations en vue d'un développement mutuellement avantageux des échanges, mesures particulières susceptibles de faciliter ces échanges, "bourse européenne" de coopération scientifique - dont l'écho s'est, à ce stade, révélé dans l'ensemble positif.

e) Problème de l'énergie: Bien qu'expressément prévu aux termes des Recommandations d'Helsinki dans la partie relative aux projets d'intérêt commun, le problème des ressources énergétiques n'a pas, jusqu'ici, retenu particulièrement l'attention. Certes, les délégations française, italienne et de l'Allemagne fédérale ont bien déposé, à mi-octobre, une proposition relative à la prospection et à l'exploitation commune de gisements d'huiles minérales et de gaz naturel, ainsi qu'à la prospection et à l'exploration des matières premières minérales. Mais, à l'époque, le problème énergétique ne revêtait pas la même acuité que celle prise quelques semaines plus tard.

Si les événements survenus depuis ne pouvaient évidemment laisser dans l'ombre un tel problème, de fait c'est exclusivement dans les couloirs qu'il a d'abord alimenté les discussions. Des discussions

qui ont fait naturellement apparaître à la fois les profondes divergences d'intérêt subsistant, pour l'heure, entre les Neuf, et conjointement l'hostilité des pays de l'Est à ce que la CSCE ne se saisisse de la crise israélo-arabe. Dès lors, on ne pouvait s'attendre à ce que, à ce stade, l'on se décide volontiers à parler ouvertement pétrole.

Cà n'est finalement qu'il y a quelques jours seulement que, suite à la rencontre Brandt-Kreisky-Palme, la délégation autrichienne a proposé officiellement que la Conférence prête attention à la situation énergétique. Seules quatre délégations l'ont appuyée: Suède, Yougoslavie, Espagne et Italie. Affaire à suivre dès la reprise de janvier, notamment à la lumière des possibles développements issus du Sommet de Copenhague.

## II. Activités des Sous-Commissions

### a) Sous-Commission D (Echanges commerciaux)

Sans doute confrontée aux problèmes majeurs soumis à l'examen en matière économique, la Sous-Commission D a offert le cadre du débat qui a principalement reflété la divergence fondamentale de conception quant à la place et au rôle du volet économique dans l'ensemble de la Conférence.

L'essentiel, à cet égard, ayant été évoqué au chapitre précédent "Impressions générales", nous nous bornerons ici à souligner l'accent mis, du côté occidental - et notamment suisse, qui a, sur ce point, déposé deux projets de texte -, à l'endroit des mesures particulières susceptibles de faciliter les transactions commerciales: échange systématique d'informations, extension des possibilités de contacts entre opérateurs économiques, rationalisation des procédures commerciales, efficacité de méthodes modernes de commercialisation, etc. Encore que considérant d'éventuels engagements sur ces différents points comme complémentaires à la prise de décisions sur les grands principes, l'Est en reconnaît pourtant la portée pratique à une époque où il ne s'agit plus de vendre ce que l'on produit, mais tout au contraire de produire ce qui peut se vendre.

2) Obstacles à la coopération et mesures susceptibles de les éliminer:

Si l'Est reconnaît l'existence de certains obstacles administratifs, il n'est pas prêt pour autant à procéder en détail à leur identification et à l'étude des mesures visant à les éliminer. L'Ouest, au contraire, paraît attacher une importance certaine à cette démarche.

3) Domaines de coopération: Au travers de la proposition globale RDA/Hongrie, l'Est souhaiterait voir la coopération porter sur un certain nombre de domaines d'un intérêt particulier pour lui: physique des hautes énergies, progrès de la chimie dans l'industrie et l'agriculture, gestion et techniques de l'informatique, etc. Pour l'Ouest, l'identification de domaines possibles de coopération doit être avant tout l'affaire des intéressés: scientifiques, chercheurs, spécialistes, etc.; une liste éventuelle de domaines de coopération ne pourrait qu'être élaborée à titre d'exemple, en vue de concrétiser le désir des Etats participants de voir la coopération se développer dans certaines matières considérées aujourd'hui comme importantes, mais ne saurait, de toute manière, être exhaustive.

4) Cadre institutionnel de la coopération: Tandis que, du côté socialiste, on évoque divers cadres institutionnels susceptibles de faciliter le développement futur de la coopération - centre de documentation scientifique et technique, collectif international d'informations scientifiques, système institutionnalisé de consultations périodiques à tous les niveaux -, l'Ouest, pour sa part, ne semble guère souhaiter la création de nouveaux organismes internationaux: les instances déjà existantes sont suffisamment nombreuses et l'effort à venir devrait porter sur un développement des activités desdites instances, notamment de la Commission économique pour l'Europe.

d) Sous-Commission G (Environnement)

Trois points ont ici plus particulièrement retenu l'attention:

1) Définition des domaines d'intérêt général: Si les idées concernant les domaines de coopération éventuelle ne semblent guère, dans

l'ensemble, faire apparaître de divergences, la manière dont l'on pourrait les identifier reflète l'approche différente que l'on a des objectifs poursuivis. Tandis que, du côté socialiste, on préférerait s'en tenir à la simple mention de diverses questions générales - protection de l'air et de l'eau, amélioration de l'environnement dans les villes, protection de la nature -, du côté occidental on souhaiterait identifier plus en détail les matières susceptibles d'être utilement prises en considération.

2) Formes et méthodes propres à faciliter la coopération: Les conceptions orientales et occidentales apparaissent ici assez proches, qu'il s'agisse de l'échange de renseignements et de résultats de recherches, de l'organisation de réunions d'experts, d'échanges de scientifiques, d'élaboration et d'exécution en commun de projets, d'encouragements à la mise en oeuvre de conventions internationales existantes. Cela étant, des désaccords subsistent quant au cadre institutionnel dans lequel devrait se développer la coopération: la Commission économique pour l'Europe a la préférence des pays occidentaux, qui souhaiteraient que les domaines de coopération retenus par la Conférence soient, autant que possible, intégrés dans le programme d'activités de l'ECE, alors que, du côté socialiste, sans exclure cette solution, on manifeste néanmoins quelque réserve.

3) Développement du droit international: Sur initiative canadienne, proposition a été faite d'oeuvrer au développement du droit international en matière d'environnement, en particulier quant à la responsabilité des Etats en matière d'indemnisation des victimes de la pollution...

e) Sous-Commission H (Coopération dans d'autres secteurs): Quatre domaines ont ici retenu l'attention:

1) Transport: S'en tenant aux formules vagues et générales de la proposition globale Hongrie/RDA, le camp socialiste ne s'est guère départi d'une prudente discrétion. S'appuyant sur un document de travail détaillé émanant de la France - évoquant tour à tour

l'harmonisation des systèmes juridiques, la simplification des procédures administratives, la coordination entre réseaux de transport, la mise en oeuvre des conventions existantes, etc. - ce sont les pays occidentaux qui ont essentiellement pris, et poursuivi, l'initiative de la discussion.

2) Tourisme: Plus nettement encore que dans le secteur "transport", on retiendra ici la "passivité" socialiste face au "dynamisme" occidental, celui-ci s'étant concrétisé par le dépôt de six propositions, allant de considérations générales quant au rôle joué par le tourisme sur les économies, à l'évocation de problèmes très spécifiques tels que l'étalement des vacances ou l'activité des agences de voyage.

3) Travailleurs migrants: En déposant chacun un projet de texte, les principaux pays exportateurs de main-d'oeuvre - Yougoslavie, Espagne, Turquie - ont donné le ton des débats, avec une relative modération pour le premier, plus d'agressivité pour les deux autres. C'est davantage l'aspect social - égalité de traitement, réunion des familles, sécurité sociale, formation professionnelle, etc... - que l'aspect économique qui a retenu l'attention, encore que la Yougoslavie ait largement prôné toutes mesures visant à l'amélioration des possibilités d'emploi dans les pays d'origine, notamment par la coopération industrielle et le développement du tourisme.

Tandis que l'Italie en resta, avec mesure, à des considérations générales, évoquées ici surtout pour des raisons de politique intérieure, les grands importateurs de main-d'oeuvre se sont généralement bornés à des exposés de leurs politiques respectives, sans entrer directement en matière sur les trois propositions déposées.

En fait guère concernée concrètement par cette question, l'URSS n'a pourtant pas manqué l'occasion de pouvoir ici se faire le défenseur de principes humanitaires qu'on lui reproche si souvent de transgresser.

4) Formation des cadres: Principale initiatrice de la discussion sur ce point, la Roumanie s'est efforcée de plaider un échange accru de personnel d'entreprises à tous les échelons, sans recueillir, à ce stade, un intérêt particulier.

KOMMISSION III

Die Kommission III nahm von Anfang an eine Sonderstellung unter den drei Hauptkommissionen der 2. Phase ein. Während die Kommissionen I und II nur alle zwei Wochen zusammentraten und relativ wenige Diskussionen führten, trat die Kommission III während der ganzen drei Monate jede Woche zu meist intensiven Debatten zusammen. Grund dafür war der schon in der ersten Sitzung von der Sowjetunion und ihren Verbündeten vorgebrachte Wunsch, parallel zu den in den vier Unterkommissionen behandelten Themen auch die einleitenden Passagen des Mandates zu Kapitel 3 der Tagesordnung (Ziffern 42-44 der Schlussempfehlungen von Helsinki) zu diskutieren, die u.a. einen Hinweis auf die Prinzipien der zwischenstaatlichen Beziehungen enthalten. Ziel dieses Vorgehens der Oststaaten ist es, jegliche konkrete Errungenschaften in den Unterkommissionen, vor allem "menschliche Kontakte" und "Information", durch die Voranstellung von Prinzipien (namentlich Souveränität und Nicht-Einmischung) auszubalancieren. Als Grundlage dieser Diskussion wurde von östlicher Seite die Präambel des den ganzen Korb 3 berührenden polnisch-bulgarischen Vorschlages von Helsinki neu eingeführt.

Nach anfänglichem Zögern gingen die westlichen Staaten, darunter die 9 EG-Länder, auf die Forderung einer parallelen Diskussion der einleitenden Kapitel und der Mandate der Unterkommissionen ein, wobei die von östlicher Seite betonte Notwendigkeit einer Präambel für das ganze Kapitel 3 nach wie vor von den meisten westlichen Ländern abgelehnt wurde.

Die Frage, inwieweit die UdSSR durch Entgegenkommen in der Frage der Präambel zu Konzessionen in den einzelnen Sachbereichen bewegt werden kann, dürfte eine der wichtigsten sein, die sich die westlichen Delegationen während der Weihnachtspause überlegen müssen. Die Taktik der EG scheint in diesem Bereich zur Zeit wenig koordiniert. Oft hat man das Gefühl, die Neun hielten sich zu streng an ein vor Beginn der 2. Phase beschlossenes taktisches Konzept, das

dem wirklichen Verlauf der Debatten nicht mehr entspricht. So wurden in den Schlusstagen vor der Pause alle Unterkommissionen der Kommission III mit Detailvorschlägen der Neun überschwemmt, die seit September bereitlagen, aber in der jetzigen Situation denkbar schlecht in das allgemeine Verhandlungsklima passen. Die meisten von ihnen sind durch die Diskussion bereits überholt und wirken daher eher als Ballast.

Die Schweiz und die anderen Neutralen verhalten sich in der Frage der Präambel weniger doktrinär. Wir haben verschiedentlich erklärt, dass wir uns einer Diskussion dieser Art nicht entziehen wollten, aber uns auch noch nicht auf eine bestimmte Präambel festlegen könnten. Durch unseren Vorschlag im Thema "Information" (siehe dort) haben wir schon eine eigene Stellung bezogen, indem unser Projekt eine separate Präambel enthält, die in sich selbst ausgewogen ist (Erwähnung des Rechts auf Meinungsfreiheit, gekoppelt mit der Möglichkeit bestimmter genau umrissener Restriktionen). Möglicherweise könnte dies ein Modell für das weitere Vorgehen in der Kommission III werden.

Die Mitte November erstellten Kataloge der Vorschläge in den vier Unterkommissionen haben nicht ganz die erhofften Resultate erbracht. Noch immer steht nicht genau fest, welche Punkte akzeptabel sind und welche nicht. Die Kataloge haben immerhin die Diskussion etwas aufgelockert und gewisse starre Positionen - z.B. das östliche Festhalten am polnisch-bulgarischen Vorschlag als einzigem möglichem Schlussdokument - etwas in Bewegung gebracht.

### Menschliche Kontakte

Im Gegensatz zu früheren Erwartungen des Westens, die in Helsinki dazu geführt hatten, dieses Kapitel an den Beginn des Korbes III zu stellen, haben die vergangenen drei Monate gezeigt, dass den "menschlichen Kontakten" im Zusammenhang mit der Entspannung nicht die zentrale Rolle zukommt, die man ihnen zubilligte. Es zeigte

sich ziemlich bald, dass Probleme wie Familienzusammenführungen, Eheschliessungen, Ein- und Ausreisebestimmungen zu sehr in den bilateralen oder sogar innerstaatlichen Bereich fallen, als dass die KSZE wesentlich über allgemeine Empfehlungen herauskommen könnte. Von östlicher Seite wurde dazu immer wieder vehement auf die Priorität der kollektiven, d.h. organisierten und damit kontrollierbaren Kontakte hingewiesen, so dass sich in der Unterkommission eine gewisse Unlust bemerkbar machte. Diese Unlust äusserte sich auch in den relativ schwachen westlichen Vorschlägen, die in gewissen Bereichen - wie etwa Jugendkontakte - selbst eine eher kollektivistische Note anschlugen. Die einzigen Vorschläge, die über diesen Rahmen hinausgehen, derjenige Kanadas über Familienzusammenführung und derjenige Belgiens über Reisen innerhalb der Teilnehmerstaaten, wurden von der Sowjetunion rundweg abgelehnt.

Die schweizerische Delegation hat sich in dieser Unterkommission eher zurückgehalten. Dies war umso eher am Platz, als verschiedene Oststaaten (namentlich DDR) versuchten, im Zusammenhang mit der Familienzusammenführung auch die Frage der Vereinigung der Gastarbeiterfamilien aufzuwerfen.

### Information

Diese Unterkommission entwickelte sich von Anfang an - neben der Kommission III - zum wichtigsten Diskussionsforum des dritten Korbes, kamen doch hier die ideologischen Divergenzen zwischen Ost und West am deutlichsten zum Ausdruck. Im Gegensatz zur Unterkommission "menschliche Kontakte", wo erst gegen Schluss substantiellere Vorschläge unterbreitet wurden, gingen die Neun hier frühzeitig zur Offensive über. Italien legte ein umfassendes Papier von Maximalforderungen im Bereich des freien Informationsflusses vor, welches zunächst von der UdSSR global zurückgewiesen wurde und an welchem sich im späteren Verlauf der Debatten die Gegensätze deutlich

abzeichneten. Die Sowjetunion und die DDR machten klar, dass eine ungehinderte Einfuhr von "Informationen aller Art" nicht in Frage komme, während sich andere Oststaaten, etwa Polen und Ungarn, eher flexibel zeigten. Der Vertreter der CSSR beschränkte sich darauf, immer wieder auf die Schädlichkeit westlicher Einflüsse hinzuweisen, während sich Rumänien vorsichtig aus der Diskussion heraushielt.

Kernstück der östlichen Argumentation ist die Forderung, die Information nach ihrem Inhalt zu klassifizieren: Nur Informationen, die gewissen Kriterien (Friede, Verständigung) entsprechen, sollen frei zirkulieren können, und auch dann nur unter Respektierung der nationalen Gesetzgebung. Auf westlicher Seite zögert man mit Recht, derart fragwürdige "Verbesserungen" des Informationsflusses anzunehmen, die, in letzter Konsequenz angewendet, zur Einführung der Zensur verpflichten würden.

Zwischen diesen unvereinbaren Auffassungen besteht ein schmaler Bereich, in welchem gemeinsame Regelungen und Vorhaben möglich sind. So hat der Osten z.B. die britische Idee einer unpolitischen internationalen Zeitschrift relativ positiv aufgenommen; verschiedene andere Projekte der Zusammenarbeit, wie sie vor allem von Jugoslawien vorgeschlagen wurden, dürften allgemeine Zustimmung finden. Damit wird jedoch die vom Osten verfolgte Tendenz gefördert, jegliche Fortschritte im Bereich der Information in das Korsett staatlicher Abmachungen zu zwingen.

Unser Vorschlag zur Beschaffung, Uebermittlung und Verbreitung von Informationen, der am 19. November unterbreitet wurde, kam zum richtigen Zeitpunkt. Er erlaubte es, die Diskussion vom ideologischen Bereich in das Gebiet konkreter Massnahmen zurückzuführen und hat dadurch eine zentrale Stellung in den Debatten der Unterkommission erhalten. Im Gegensatz zu anderen "westlichen" Vorschlägen wurde er vom Osten ausführlich kommentiert. Wir haben darüber hinaus von östlicher Seite Anzeichen erhalten, dass wesentliche Passagen unseres Vorschlages in einem späteren Stadium der Verhandlungen akzeptabel sein könnten.

Sous-Commissions K (Culture) et L (Éducation)Etat des travaux

Les deux sous-commissions ont eu, du 17 septembre au 23 novembre, un long débat général qui a approximativement couvert le mandat du "livre bleu" de Dipoli. La publication le 23 novembre des "catalogues de propositions" a permis l'étude raisonnée et approfondie (sur les idées et non sur la rédaction) de l'ensemble des projets présentés par les Etats membres. Cette discussion n'est pas achevée et se poursuivra en janvier. (Les Neuf ont du reste annoncé qu'ils allaient présenter de nouvelles propositions.)

Attitude de la Suisse

Pour les raisons constitutionnelles que l'on sait, mais aussi pour ne pas concurrencer les projets suisses présentés ailleurs, notre délégation n'a pas fait de propositions écrites dans les domaines de la culture et de l'éducation. Elle s'est aussi moins exposée qu'ailleurs. Cette réserve ne nous a cependant pas empêché d'expliquer à plusieurs reprises nos vues et de nous prononcer sur tous les projets présentés. En particulier nous avons défendu l'idée que les accords culturels n'étaient pas la seule voie possible de coopération; que nous avons une préférence pour les projets multilatéraux; que la coopération culturelle commençait par la libre circulation des personnes et des idées; qu'en tout état de cause, les Etats participants devaient sans doute accepter que la mise en oeuvre des décisions de la CSCE impliquerait des changements dans nos propres pays.

Le problème de la préservation de l'identité culturelle et de l'éducation des migrants a été soulevé par la Yougoslavie.

Le problème du coût croissant des assurances couvrant les expositions à l'étranger a été maintes fois évoqué. Nous étudions en ce moment la possibilité de présenter une proposition sur cette question.

#### Attitude des Neuf

Les Neuf ont pris une part importante et coordonnée aux discussions bien que nous sachions que le domaine culturel n'occupe pas une place décisive dans leur stratégie à la CSCE. La France, la Grande-Bretagne, la République fédérale d'Allemagne sont les ténors de l'Occident et ont présenté des projets que, dans l'ensemble, nous soutenons. Les Pays-Bas se distinguent, comme ailleurs, par des positions "dures" à l'égard du camp socialiste, position identique à celle défendue naguère à l'UNESCO par Jeanne Hersch.

#### Camp socialiste

Le camp socialiste est dominé par l'URSS dont les positions demeurent d'un conservatisme désolant. La RDA, seul pays socialiste de langue occidentale, joue naturellement une partie très délicate. Pour l'instant elle figure avec la Tchécoslovaquie parmi ceux qui s'expriment avec le plus d'intransigeance. La Pologne et la Hongrie dont la politique culturelle tant intérieure qu'extérieure donne des raisons de croire à une ouverture plus grande sont peu actives et très conformistes, contrairement à ce qui se passe à l'UNESCO ou dans les autres sous-commissions sur l'information et les contacts humains

cù l'on note souvent une certaine "distance" prise par rapport à l'URSS. La Roumanie qui pourrait craindre les conséquences intérieures d'une libéralisation dans le domaine culturel est, contrairement à la corbeille 1, totalement alignée.

#### Autriche, Yougoslavie

Bien servie par son délégué dans les sous-commissions K et L, l'Autriche cherche à jouer ici le rôle que nous jouons ailleurs. Elle a présenté de bons projets (cours de langues, manuels scolaires, diffusion du livre, etc.), modestes mais concrets, qui recueillent souvent les éloges des deux camps.

La Yougoslavie a présenté des propositions sur chacun des points de l'ordre du jour, comportant souvent des vues originales et dignes d'intérêt. Elle a introduit en particulier l'idée que l'Europe dans son ensemble devrait entreprendre quelque chose en faveur du tiers monde. Cet aspect a séduit certaines délégations (France, RFA) qui ont fait valoir que l'Europe ne devait pas se limiter à des préoccupations introverties, mais devait également se soucier du reste du monde. Certains voient même dans ces activités extra-européennes un gage d'une meilleure coopération inter-européenne.

\* \* \*

\*

## Suites de la Conférence

La 4ème Commission n'a pas encore été constituée. On s'est borné, pour évoquer les suites de la Conférence, à organiser, au mois de décembre, un débat au sein du Comité de Coordination. En revanche, cette question fait l'objet depuis un certain temps, de discussions de couloirs.

On peut, grosso modo, en ce qui concerne les suites de la Conférence, classer les pays en 4 groupes.

- a) La France, ~~les Pays-Bas~~ et le Bénélux, pour des raisons de fond et des raisons tactiques, se déclarent, pour l'instant, opposés à des suites organisées de la Conférence.
- b) L'Italie, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis qui bien que sceptiques, ne déclarent pas leur opposition d'une façon aussi tranchée.
- c) Les autres pays Occidentaux, notamment la RFA et les neutres estiment qu'un débat sur les suites est peut-être prématuré, mais envisagent avec une certaine sympathie des suites techniques (sectorielles), bien que contrôlées politiquement, de la Conférence.
- d) Les pays socialistes sont, en principe, pour des suites politiques.

La position des pays mentionnés sous c) peut être ainsi résumée.

Des suites techniques, mais contrôlées politiquement, ou même plus générales, présenteraient les avantages suivants :

- 1) Cela permettrait une surveillance de l'application des décisions prises et le respect d'un calendrier.
- 2) Une pression constante pourrait être ainsi maintenue sur l'URSS par le biais de suites où des experts auraient la possibilité de veiller à ce que les décisions prises ne restent pas lettre morte.
- 3) Un dialogue continu est-ce-est fournirait une espèce d'assurance à certains pays de l'Est contre une réédition du coup de Prague. Il pourrait contribuer à donner à ces pays\*)
- 4) Les suites politiques et techniques permettraient aux pays neutres d'Europe de participer à ce dialogue permanent qui les concerne. Elles fourniraient le seul cadre compatible avec leur neutralité. Cet argument est surtout valable pour les neutres, mais certains des Neuf le font également valoir.

\*            \*  
\*            \*

Pour l'instant seule la Tchécoslovaquie a déposé une proposition dans ce domaine. Elle va dans le sens de la création d'un organe politique consultatif.

\*) un peu plus de liberté de mouvement (argument roumain).

La Yougoslavie, la Roumanie et l'Espagne entendent également faire des propositions dans ce secteur dès la rentrée.

Au mois de janvier les Neuf se pencheront, entre autres, sur le problème des suites à propos desquelles l'Italie, qui occupe une position médiane, devra faire rapport. Pour l'instant, ils ne désirent pas s'avancer dans ce domaine et donneraient leur préférence à une initiative des neutres qui aurait l'avantage de faire contre-poids aux projets déposés et aux propositions envisagées. Au cours d'une réunion avec les trois autres neutres, à la mi-décembre, nous avons décidé de rester en contact sur ce point, mais de ne rien entreprendre avant de consulter individuellement les autres délégations à ce sujet.

Sig. Bindschedler

Für getrennten Einsatz  
Der Präsidialführung  
SANDART